



MAGASINIER – ÈRE PÉDAGOGIQUE

I – LES MISSIONS ACTUELLES D’UN MAGASINIER – ÈRE PÉDAGOGIQUE	
Finalités du métier	Assurer les opérations matérielles et administratives relatives à la gestion des stocks de produits et au tri des déchets du magasin.
Activités cœur de métier	<p>Accueillir, réceptionner les livraisons, sécuriser les manœuvres</p> <p>Réceptionner, contrôler et organiser le stockage et la traçabilité des produits</p> <p>Veiller au respect des réglementations en vigueur (consignes de sécurité, conditions de stockage, dates d'utilisation des produits, etc.)</p> <p>Gérer informatiquement les stocks et réaliser régulièrement un travail d'inventaire, alerter sur l'état des stocks</p> <p>Recenser les besoins et participer à la commande des produits en lien avec les responsables concernés</p> <p>Préparer et organiser la distribution des commandes</p> <p>Veiller au bon entretien des matériels, outils et lieux de stockage et au tri des déchets</p> <p>Participer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble</p>
II - ETAT DES LIEUX	
Dans les autres Régions	
Nouvelle Aquitaine	Dialogue individualisé
Pays de Loire	Dialogue individualisé, missions réinterrogées
Bourgogne Franche Comté	pris en compte pour les lycées sièges de restaurants pédagogiques (+ 1 ETP) uniquement
Normandie	Sur le territoire Normand, le nombre moyen d'élèves dans les EPLE proposant des sections professionnelles et technologiques est de 361.

	<p>Il a été proposé de retenir le seuil de 300 élèves pour reconnaître la mission de magasinage des ateliers à hauteur de 0.50 ETP.</p> <p>Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 100 à 149 élèves : 0.10 ETP - de 150 à 199 élèves : 0.20 ETP - de 200 à 249 élèves : 0.30 ETP - de 250 à 299 élèves : 0.40 ETP - de 300 à 399 élèves : 0.50 ETP - entre 400 et 599 élèves : +0.20 ETP - + de 600 élèves : +0.30 ETP <p>A cela s'ajoute en fonction des situations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si spécificités hôtellerie/restauration : +0.20 ETP - si spécialité APR/cuisine pédagogique : +0.10 ETP <p>Si le magasinier intervient auprès de plus de 28 classes, une majoration est également prise en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si spécificités hôtellerie/ restauration : +0.20 ETP - si spécialité APR/ cuisine pédagogique : +0.10 ETP - si autres spécificités : + 0.10 ETP <p>De plus si le magasinier a la gestion de différents magasins qui ne sont pas localisés au même endroit: +0,10 ETP.</p>
Bretagne	<p>0 poste si le nombre de divisions générant du magasinage est ≤ 5 0,5 poste si le nombre de divisions générant du magasinage est ≥ 6 et ≤ 15 1 poste si le nombre de divisions générant du magasinage est > 15</p>
IV – PROPOSITIONS SOUMISES A ECHANGE	
Dotation de Base	Principe de base : l'octroi après un audit réalisé par la DFE qui repose sur le questionnaire repris ci-après et qui tiendras compte de la nature des sections nécessitant du magasinage, du nombre d'élèves concernés par ces sections professionnelles
V – QUESTIONNAIRE-AUDIT	
<p>Quelles sont les sections professionnelles de l'établissements ?</p> <p>Nombre et nature</p>	
<p>Parmi ces formations, quelles sont celles qui sont celles concernées par le magasinage pédagogique ?</p> <p>Nombre et Nature</p>	

<p>Nombre d'élèves pour chacune des formations nécessitant du magasinage pédagogique ?</p>	
<p>Quelles sont les missions exactes effectuées par le magasinier pédagogique de votre établissement ?</p>	<p>Réceptionner, contrôler la conformité des livraisons,</p> <p>Rangement et stockage des matériels, fournitures,</p> <p>Garantir la traçabilité des marchandises livrées et stockées (étiquetage, classement etc...), des bons de commande et bons de sortie (archivage, saisie informatique, enregistrement, suivi de litiges etc...),</p> <p>Participer à l'inventaire,</p> <p>Participer à la préparation, l'envoi des commandes d'approvisionnement en fonction des besoins transmis par l'équipe pédagogique,</p> <p>Préparer les sorties de stock pour les différents ateliers professionnels, informer l'équipe pédagogique de l'arrivée de leurs produits et les mettre à disposition,</p> <p>Assurer le suivi et l'inventaire des matériels et outillages prêtés,</p> <p>Entretien des locaux (magasins).</p>
<p>Quels sont les moyens mis à disposition par l'état pour l'exercice de ces missions ?</p> <p>Y-a-t-il un assistant technique au DDFPT au sein de l'établissement ? Si oui, quelles sont ses missions ?</p> <p>(Circulaire n° 2016-137 du 11/10/2016 indique assistant technique dans les EPLE où nombre d'élèves important.</p> <p>Un des missions : gestion approvisionnements et des stocks en lien avec gestionnaire/agent comptable et définition politique d'achat.)</p>	
<p>Quelles sont les modalités de fonctionnement du magasin (heures</p>	

d'ouvertures) ainsi que les contraintes particulières (magasins en sous-sol...)?	
Combien d'agents interviennent en magasinage ? (magasinier, agent d'entretien) Voir peut-être pour les magasins importants si le magasinier bénéficie de l'aide d'un collègue ATT	-
VI – Validation	

DOCUMENT DE TRAVAIL